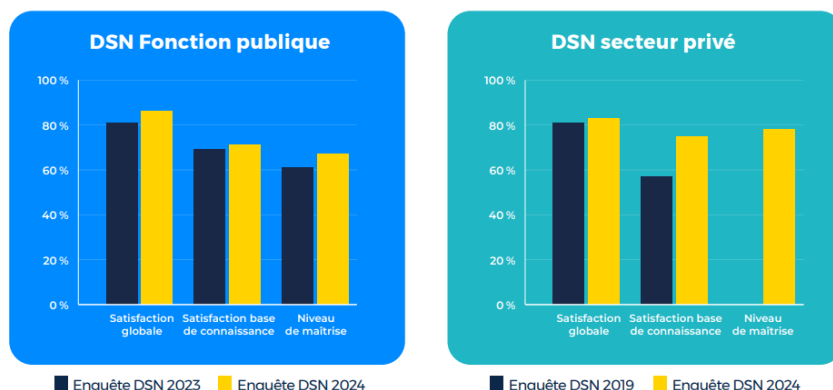


Déclaration Sociale Nominative (DSN) : une satisfaction en hausse dans le secteur privé et la Fonction publique

Pour la première fois, deux enquêtes de satisfaction sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN), mise en place par Net-entreprises, ont été réalisées simultanément auprès des déclarants de la Fonction publique et du secteur privé¹. Menées en juin et juillet 2024, ces enquêtes révèlent des taux de satisfaction en hausse dans les deux secteurs, consolidant ainsi les bénéfices perçus de la DSN, tout en identifiant des axes d'amélioration pour une meilleure appropriation.

Des résultats positifs et des bénéfices consolidés

Les résultats de l'enquête montrent une nette progression des taux de satisfaction par rapport aux études précédentes. Dans la Fonction publique, 86 % des répondants se déclarent satisfaits de la DSN, soit une hausse de 5 points par rapport à 2023. Du côté du secteur privé, le taux de satisfaction atteint 83 %, en progression de 2 points par rapport à la l'enquête menée en 2019.



Les deux enquêtes confirment les principaux bénéfices de la DSN pour les déclarants :

- **La simplification de la transmission des données sociales** est citée par 89 % des répondants du secteur privé, contre 85 % en 2019, et 82 % du secteur public, contre 80 % en 2023.

¹ Les deux enquêtes ont été diffusées par mail à un échantillon représentatif de 20 000 déclarants dans chaque secteur. Le taux de participation s'élève à 9 % pour le secteur privé et à 12 % pour la Fonction publique, marquant une hausse significative par rapport aux précédentes enquêtes dont les taux respectifs étaient de 7%.

- **La fiabilisation et la sécurisation des déclarations** est mentionnée par 74 % des déclarants du secteur privé, contre 69 % en 2019, et 59 % des déclarants du secteur public, contre 52 % en 2023.
- **Le gain de temps pour les équipes RH** est souligné par 70 % des répondants du secteur privé, contre 68 % en 2019, et 66 % des répondants du secteur public, contre 62 % en 2023.

Le niveau de maîtrise de la DSN a également progressé dans les deux secteurs. Dans le secteur privé, 75 % des déclarants estiment bien maîtriser la DSN, contre 73 % en 2019, tandis que dans la Fonction publique, le niveau de maîtrise est passé de 61 % en 2023 à 67 % en 2024.

La satisfaction à l'égard de la base de connaissances (informations pratiques mises à disposition via les ressources en ligne) s'élève à 78 % dans le privé, contre 55 % en 2019, et à 71 % dans le public, soit une hausse de 2 points par rapport à 2023.

Transformation des processus RH et pistes d'amélioration

La DSN continue d'avoir un impact significatif sur les processus RH et les logiciels de paie. Les établissements publics et privés reconnaissent un allègement de la charge administrative et une meilleure sécurisation des droits des salariés.

Bien que les résultats soient très positifs, les enquêtes révèlent des marges de progression dans la compréhension des retours métiers (CRM) et la gestion des anomalies. Les verbatim recueillis montrent un besoin accru d'accompagnement et de formation sur ces sujets.

A ces pistes d'amélioration identifiées par les répondants s'ajoutent l'uniformisation des retours CRM et l'amélioration de la navigation dans la base de connaissances et de ses contenus. Ce chantier d'amélioration est en cours avec une refonte intégrale de la base de connaissances.

Ces résultats confirment également les trois facteurs clés de réussite de l'entrée en DSN identifiés lors des phases préparatoires : l'accompagnement renforcé par les éditeurs/OPS, la mobilisation des équipes concernées et les formations en amont.

« La DSN allège la charge administrative et fiabilise les données sociales, avec des impacts concrets sur les processus RH et les logiciels de paie. Ces résultats confirment les progrès réalisés tout en soulignant des marges de progression, notamment sur la gestion des anomalies et l'intégration des retours métiers. Nous restons mobilisés pour répondre aux attentes exprimées par les déclarants. » – Elisabeth Humbert-Bottin, Directeur général de Net-entreprises.

À PROPOS DE NET-ENTREPRISES

Net-entreprises est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises, géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de servicesnet-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 80 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.

CONTACT PRESSE

GIP-MDS - Marie-Amélie Roguet - 07 86 28 97 90 | Bona fidé - Mathilde Calvez - 06 49 64 09 87